

DROITS DE VOIRIE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Délibération du 12 décembre 2022

Frais de gestion : 5€

OBJET	TARIFS/UNITÉ	OBSERVATIONS
Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre de l'année en cours, le long de la vitrine, ne gênant ni la circulation des piétons, ni le stationnement des véhicules.		
TERRASSE OUVERTE		Arrondi au m ² supérieur
Mobilier conforme (1) (rotin, fonte, alu)	18,40€ le m ² /an	(1) Modèle de mobilier recommandé (catalogue à consulter sur place à l'Hôtel de Ville)
Autre mobilier non conforme (PVC)	48,50€ le m ² /an	
ÉTALAGE POUR VENTE OU PUBLICITÉ		
Mobilier conforme	Le 1 ^{er} m ² /an : 48,50€ Du 2 ^e au 10 ^e m ² /an : 42,80€ À partir du 11 ^e m ² /an : 37€	Arrondi au m ² supérieur
DÉCORATION FLORALE	GRATUITE	Entretenue et sans publicité
DISPOSITIF PUBLICITAIRE MOBILE	122,50€ fixe par an/unité	1 m ² maximale au sol
THÉÂTRE DE VERDURE	380,10€ /jour	
MARIONNETTES	44,80€ la séance	
CIRQUES	350€ /jour	1 fois par an - Emplacement de 5m ² à 200m ²
MANÈGE PERMANENT	304,10€ /mois	
STATIONNEMENT DES TAXIS	282€ /an	

Mise à jour : Décembre 2022